



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DES BUDGETS - PRINCIPAL -
ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BEAUDET Dominique, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. GIRAUD Christian, Maire, après s'est fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Résultats reportés		73 146,03	45 168,28			27 977,75
Opérations de l'exercice	484 520,14	602 354,49	236 471,10	198 430,52	720 991,24	800 785,01
TOTAUX	484 520,14	675 500,52	281 639,38	198 430,52	766 159,52	828 762,76
Résultats de clôture		190 980,38	83 208,86			107 771,52
Restes à réaliser			14 971,00	16 462,00	14 971,00	16 462,00
TOTAUX CUMULES	484 520,14	675 500,52	296 610,38	214 892,52	829 819,52	984 250,32
RESULTATS DEFINITIFS		190 980,38	81 717,86			109 262,52

BUDGET ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Résultats reportés			24 957,54		24 957,54	
Opérations de l'exercice	20 142,63	32 811,65	23 719,05	23 818,46	43 861,68	56 630,11
TOTAUX	20 142,63	32 811,65	48 676,59	23 818,46	68 819,22	56 630,11
Résultats de clôture		12 669,02	24 858,13		12 189,11	
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES	20 142,63	32 811,65	48 676,59	23 818,46	68 819,22	56 630,11
RESULTATS DEFINITIFS		12 669,02	24 858,13		12 189,11	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL - Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT- Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget assainissement

Le Conseil Municipal,

- Après avoir examiné le compte administratif 2015 du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

- Constatant que le compte administratif du budget assainissement fait apparaître :

↳ un excédent de fonctionnement de 12 669,02 Euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	+ 0 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	12 669,02 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 12 669,02 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	24 858,13 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement F	0 €
Besoin de financement	= D + E 24 957,54 €
AFFECTATION = C	= G + H 12 669,02 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	12 669,02 €
2) H Report en fonctionnement R 002	0 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir examiné le compte administratif 2015 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

- Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître :

↳ un excédent de fonctionnement de 191 463,83 Euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	+ 99 361,27 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	67 642,04 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	167 003,31 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	45 168,28 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement F	- 48 689,00 €
Besoin de financement	= D + E 93 857,28 €
AFFECTATION = C	= G + H 93 857,28 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	81 718,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	109 745,83 €

Vote du budget annexe assainissement 2016.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté et équilibré en section de fonctionnement à 38 575 € et en section d'investissement à 48 314 €.

Vote des taux des taxes locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation	: 16,01 %
- Taxe foncière bâtie	: 14,27 %
- Taxe foncière non bâtie	: 39,19 %
- Cotisation Foncière des Entreprises.	: 19,54 %.

Vote du budget principal 2016.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté et équilibré en section de fonctionnement à 627 401€ et en section d'investissement à 310 280 €

Résiliation d'un bail d'habitation à l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 2 avril dernier une dédite de la part de M. et Mme Léthenet Frédéric du logement qu'il occupe au 1^{er} étage du bâtiment de l'école.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte la dédite donnée par M. et Mme Léthenet Frédéric.
- Prend acte que cet appartement sera libre le 16 juin 2016.

Informations diverses.

Conseil communautaire du 7 avril. Tous les budgets ont été votés.

La parole est donnée à Dominique Beudet qui relate les séances du groupe de travail en charge de la révision du plan local d'urbanisme du 23 mars et du 7 avril.

La mise au point entre les intervenants a été positive. Le SCOT préconise actuellement la création de 10 logements par hectare, après révision de leur document, il passera à 15 logements par hectare.

Les représentants des différents organismes acceptent que la Commune prévoit 13 logements par hectare. Le CAUE a présenté des schémas d'urbanisation ne proposant que du logement individuel groupé. Or, la commission souhaite que la zone de développement la plus proche de la mairie offre du logement individuel pur. Elle souhaite également que soit prévu un cheminement piéton permettant de relier cette zone à la mairie (et plus largement au centre bourg).

Lors des prochaines réunions, il sera revu : le PADD, les zones et le règlement. Les zones Nh et h hors zone constructible deviendront zone N, d'où la nécessité de repérer sur un plan tous les bâtiments pouvant changer de destination dans le futur, et recenser les haies.

La prochaine réunion sera consacrée aux opérations d'aménagement programmées.

La fin de la révision du PLU devra intervenir impérativement avant le 27 mars 2017. Sinon, la commune sera soumise au règlement national d'urbanisme.

La réunion publique est fixée au 13 juin à 20 h à la salle polyvalente.

L'arrêt du projet sera soumis à l'approbation du conseil lors de sa réunion de juillet.

Questions diverses.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 28 avril à 20 H.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21 h 48.